



Éditorial

Distinction Bois 2019



Le salon Technibois s'est déroulé du 8 au 10 février dernier à Bulle. Il avait pour objectif principal de réunir les acteurs du bois de Suisse romande et de permettre à la population d'entrer en contact avec ceux-ci grâce à des stands, des animations d'artisans et des conférences thématiques.

Lors de cette manifestation, le comité d'organisation a invité les diverses entités publiques à participer à un concours en présentant des constructions réalisées avec du bois d'origine suisse (COBS).

Le Service forestier communal, en collaboration avec l'administration de la gérance du patrimoine, a rempli un dossier relatif à l'extension du collège du Lynx aux Geneveys-sur-Coffrane. Cette construction a été entièrement réalisée avec du bois de nos forêts, soit un volume scié de 151 m³ (pour information, il faut environ deux 2 m³ de bois brut pour un m³ de bois façonné).

Cet engagement en faveur du bois local a été relevé et récompensé par la distinction Bois 2019.

Le Conseil communal encourage vivement les personnes désirant construire ou rénover des bâtiments à ne pas oublier que le bois est une variante très concurrentielle, issue de ressources renouvelables permettant de réduire l'impact environnemental, tout en donnant la possibilité aux entreprises régionales de pouvoir démontrer leur savoir.

Il faut respecter son environnement en travaillant si possible avec des produits locaux; à ce titre, nos forêts ont un rôle économique et social qui doit être reconnu.

Nous profitons de vous rappeler que lors de coupes de bois, le respect de la signalisation mise en place est primordial; il en va de la sécurité de tous.

Christian Hostettler, conseiller communal

Zone réservée

En quoi consiste la zone réservée?

La population de Val-de-Ruz votera le 19 mai 2019 sur la création d'une zone réservée sur le territoire communal. Mais de quoi s'agit-il au juste?

La révision d'un plan d'aménagement, autrement dit la modification des zones à bâtir, d'activités économiques ou encore d'utilité publique, exige des mois d'études approfondies et un débat politique intense. Durant ces longs mois, voire années, les anciennes règles restent en vigueur.

Or, la réalisation de nouvelles constructions peut rendre impossible l'aboutissement de ces travaux. Par exemple, si quelqu'un bâtit une villa au milieu d'une future zone industrielle, on voit bien qu'il ne sera plus possible de réaliser la zone industrielle projetée. Pour pouvoir discuter et planifier l'avenir, il faut donc éviter des situations de ce type.

Il est clairement irréaliste de bloquer toute nouvelle construction dans toute une commune pendant plusieurs années, afin de pouvoir refaire le plan d'aménagement local en toute sérénité. Il faut donc identifier les secteurs les plus délicats et limiter cette mesure de précaution au strict minimum. La zone réservée est formée de l'ensemble des terrains soumis à une interdiction temporaire de construire de cinq ans. Son but est de garantir que les modifications de zones à bâtir étudiées restent possibles jusqu'à la décision finale.

Actuellement, trois zones réservées sont en vigueur sur le territoire communal de Val-de-Ruz: la première a été décidée avant la fusion par l'ancienne Commune des Geneveys-sur-Coffrane; la deuxième, prononcée par l'Etat en 2018, porte sur les zones de résidences secondaires en montagne; la troisième, combattue par référendum, a été décidée par le Conseil général le 5 novembre 2018.

Séance d'information publique

En prévision des votations du 19 mai prochain concernant le référendum relatif à l'instauration d'une zone réservée sur le territoire communal, la Commune organise une séance d'information publique **le mercredi 10 avril 2019 à 19h00**, à la salle de spectacles de Fontainemelon.

A cette occasion, le Service cantonal de l'aménagement du territoire se joindra aux représentants communaux pour répondre aux questions y relatives.

Traversée de Chézard-Saint-Martin

Une séance d'information concernant la reprise des travaux de réaménagement prévus en 2019 sur la route cantonale aura lieu le **mercredi 13 mars 2019 à 19h30** à la salle du Conseil général de La Rebatta à Chézard-Saint-Martin.

Les étapes des travaux et les méthodes de gestion de la circulation seront détaillées. Un temps de parole sera également réservé à la population.

«Ramène ta science»

La bibliothèque communale de Fontainemelon participera au premier Samedi des bibliothèques du canton de Neuchâtel autour du thème cité en titre. Cette manifestation se tiendra le **16 mars 2019 de 18h00 à 20h00** dans les locaux de la bibliothèque publique (secteur adultes) rue Bellevue 3 à Fontainemelon.

Le public pourra écouter deux contes présentés par des conteuses de la Louvrée et découvrir les dernières acquisitions littéraires autour d'un verre de l'amitié.

Durant l'année, les bibliothécaires vous accueillent chaque lundi et jeudi de 15h00 à 17h30 à la bibliothèque jeunesse de Fontainemelon. Le lundi de 19h00 à 21h00 et le jeudi de 13h30 à 15h30, c'est la bibliothèque publique de Fontainemelon qui vous ouvre ses portes.

Celles des Geneveys-sur-Coffrane, situées au collège du Lynx, sont ouvertes le jeudi de 15h15 à 17h00 pour le secteur jeunesse et de 19h00 à 20h00 pour la partie publique.

Venez nombreux et curieux.

Déchets verts

Le ramassage des déchets verts «porte-à-porte» recommencera dès le **lundi 11 mars prochain**, aux jours et horaires habituels. Tout container dédié doit être identifiable par le personnel de la voirie au moyen d'un grand «V» (30 cm minimum) de couleur claire apposé sur les quatre côtés.

Pour plus de renseignements, l'administration des travaux publics et forêts se tient à votre disposition au 032 886 56 35 ou à tp.val-de-ruz@ne.ch.

«Comment vous faites?»

Afin de favoriser les liens entre l'école et les familles, la prochaine soirée organisée par le Cercle scolaire de Val-de-Ruz (CSV) se déroulera le **19 mars 2019 à 19h30** sur le thème suivant: «Mal-être et comportements suicidaires à l'adolescence: comment les comprendre et cerner?».

Animation par Dolores Angela Castelli Dransart PhD, professeure à la Haute Ecole de travail social de Fribourg, membre de la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale.

Cette soirée se déroulera au collège de La Fontenelle à Cernier. Pour toute question ou complément d'information, Manuela Roth vous renseigne au 079 561 60 87 ou à manuela.roth@ne.ch.

Bois de feu

Les forêts communales permettent de fournir du bois de feu pour poêles ou cheminées. Le bois proposé est «vert» et a besoin d'une année pour sécher et être un bon combustible.

Les gardes forestiers vous invitent à passer commande jusqu'au 30 avril 2019 auprès de l'administration des travaux publics et forêts au 032 886 56 35 ou à tp.val-de-ruz@ne.ch. Les assortiments disponibles se composent de bois longs, de stères d'un mètre et de bois de cheminée (25, 33 ou 50 cm).

Le bulletin de commande se trouve sur le site internet communal, où figurent également de nombreux autres articles en bois «made in Val-de-Ruz» tels que tables et bancs, troncs à fondue, bûches finlandaises, etc.

PAL de Villiers

A la suite des nombreuses questions soulevées lors de la séance d'information publique du 6 février dernier relative à la modification partielle du plan d'aménagement local (PAL) de Villiers, le Conseil communal a décidé de préciser certains points du dossier. De fait, le traitement par le Conseil général est reporté. Le compte-rendu de la séance susmentionnée est disponible sur le site internet communal.

Anniversaires et jubilés

Fêtent en mars 2019:

Noces d'or (50 ans)

- Küenzi Eliane et Ernst, aux Geneveys-sur-Coffrane;
- Savary Christiane et Gustave, à Coffrane.

90 ans

- Bernasconi Félix, aux Geneveys-sur-Coffrane;
- Rothenbühler Albert, à Cernier.

